



## Des réalisations au plan du développement des pratiques novatrices

### LE PROGRAMME QUÉBÉCOIS PAIRS-AIDANTS RÉSEAU

#### *L'intervention par les pairs... Un tandem d'espoir vers le rétablissement*

En mars 2006, l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale (AQRP) et l'Association des personnes utilisatrices de services de la région 03 (APUR) déposaient conjointement, à la demande du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), un projet visant à développer une stratégie québécoise pour favoriser l'embauche et l'intégration des intervenants pairs-aidants au sein des services de santé mentale. Ce projet s'inscrit en réponse à l'un des importants objectifs du plan d'action ministériel 2005-2010, *La force des liens*, qui préconise l'embauche de spécialistes pairs-aidants dans 30% des équipes de suivi intensif et d'intensité variable<sup>1</sup>.

Dans le contexte des objectifs poursuivis au plan d'action ministériel, il devenait alors primordial que le Québec se dote d'une stratégie d'implantation basée sur un cadre de référence et permettant, entre autres, la mise en place d'un programme de formation à l'intention des futurs pairs-aidants et d'un autre visant la préparation des milieux d'embauche.

De façon générale, la stratégie proposée par l'AQRP et l'APUR comporte plusieurs étapes consécutives permettant aux différents milieux concernés de prendre connaissance de l'expertise actuelle en matière d'intégration des pairs-aidants, de se mobiliser face aux enjeux que représentent cette réalité, de se concerter en vue de développer des projets concrets d'embauche et d'intégration, d'en tirer des leçons en vue de poursuivre efficacement l'implantation de cette innovation et d'en généraliser les pratiques au plan provincial.

De façon succincte, les principales étapes de la stratégie proposée consistent en :

- l'acquisition et la diffusion de l'expertise en matière d'embauche et d'intégration des personnes utilisatrices de services comme pourvoyeurs de services ;
- l'élaboration d'un cadre de référence incluant des activités de sensibilisation et de formation ;
- l'organisation d'une journée provinciale de formation et de mobilisation des différents milieux concernés par l'embauche et l'intégration des intervenants pairs-aidants ;
- la formation et le soutien aux expérimentations découlant de la mobilisation volontaire des milieux lors de la journée de formation et de mobilisation ou lors des consultations ;
- la diffusion des résultats pour l'émergence d'une nouvelle pratique au plan provincial.

Pour débiter les travaux en lien avec la stratégie proposée, le Ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Agence de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale ont financé la première phase du projet consistant à :

---

<sup>1</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2005). *Plan d'action en santé mentale 2005-2010: La force des liens*. Bibliothèque nationale du Québec.

- mettre en place un comité de suivi et d'orientation (COS) des travaux en lien avec le développement et l'implantation de la stratégie proposée ;
- diffuser l'expertise disponible et actuelle en matière d'embauche et d'intégration des personnes utilisatrices de services comme pourvoyeurs de services ;
- élaborer un premier cadre de référence en vue d'une première consultation en mobilisant les milieux concernés lors d'une journée provinciale d'information et de consultation ;
- déterminer les principaux éléments de contenu et développer des outils de formation à l'intention des personnes utilisatrices intéressées à travailler au sein des services de santé mentale ainsi qu'aux milieux d'embauche, incluant les gestionnaires, les praticiens et les instances syndicales.

L'Agence de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale a financé l'élaboration de la formation destinée aux personnes utilisatrices. Les agences des régions participantes seront sollicitées pour financer la participation des usagers de leur territoire à cette formation. Les milieux d'embauche, CSSS ou autres, devront assumer la rémunération des pairs-aidants, comme pour tout autre employé. Quant au Ministère de la Santé et des Services sociaux, il demeure un important partenaire en contribuant financièrement aux travaux visant l'implantation de cette première stratégie, le soutien et la formation des milieux d'embauche.

### **L'élaboration d'un premier cadre de référence pour la mise en place du programme Pairs-Aidants Réseau**

Le programme québécois *Pairs-Aidants Réseau* propose une stratégie efficace et adaptée à la réalité québécoise pour favoriser l'embauche et l'intégration de spécialistes pairs-aidants dans les services de santé mentale. Cette stratégie repose sur l'élaboration d'un premier cadre de référence que vous retrouverez sous forme de tableau à la page suivante. Ce dernier se veut encore en évolution et ce, suivant l'avancement des travaux et des résultats des premières expérimentations. À ce jour, les principaux éléments de contenu devant orienter et déterminer le cadre de référence ont été délimités. Le tableau en annexe offre donc une vision d'ensemble de son actuelle articulation.

## Des activités de consultation, de promotion et de sensibilisation

Bien qu'en début de processus le COS envisageait la formation d'un comité d'experts, celui-ci a finalement opté pour des activités de consultation plus ciblées et plus ponctuelles. Pour l'ensemble des activités de représentation, les principaux objectifs visés ont été les suivants :

- Susciter un intérêt pour l'embauche des spécialistes pairs-aidants chez les acteurs du réseau québécois de la santé mentale ;
- Présenter la première stratégie québécoise visant à favoriser l'embauche et l'intégration des spécialistes pairs-aidants dans les services de santé mentale ;
- Connaître les principaux éléments de contenu de la stratégie québécoise ;
- Inviter les participants à vivre activement une telle innovation et à s'engager concrètement à l'intérieur d'un premier projet-pilote ;
- Favoriser les échanges entre les participants afin de bonifier la proposition.
- Finalement, un sondage maison basé sur les mêmes thématiques a été distribué à tous les participants lors de chacune des activités de représentation.

Au plan des éléments de contenu des activités de représentation, plusieurs dimensions du programme Pairs-Aidants Réseau ont donc été présentées. Parmi celles-ci, on note principalement :

- Rôle et spécificités du spécialiste pair-aidant ;
- Principes de base ;
- Enjeux et obstacles ;
- Programme de formation à l'intention des pairs-aidants ;
- Programme de formation à l'intention des milieux de travail incluant les praticiens, les gestionnaires et les instances syndicales ;
- Dimensions à prendre en compte pour assurer le succès des intégrations ;
- Besoins de soutien des différents acteurs concernés ;
- Et quelques réticences les plus courantes ...

La tenue de plusieurs événements organisés à l'intérieur du réseau de la santé mentale a permis de multiplier les occasions de sensibiliser ses acteurs et de créer des espaces de discussion. Ces activités ont également permis une plus grande diffusion de l'information. Ainsi, plus de 500 personnes ont été consultées.

Plusieurs des activités de consultation n'auraient pu avoir lieu sans l'appui de nombreuses personnes et organisations. Nous les remercions de nous avoir permis d'utiliser leur plate-forme pour rejoindre un maximum de personnes dans un court délai. Grâce à elles, la consultation aura été plus efficace et aussi, plus efficiente. Une description plus détaillée de ces différentes représentations est également disponible au *Bilan de la phase 1* du projet et de son *Cahier des annexes*. Ces documents seront disponibles sur le site Internet de l'AQRP suivant sa mise à jour.

## Le développement de nouvelles pratiques

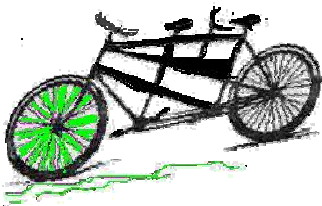
En fait, ces activités de consultation n'étaient que le début d'un long dialogue menant au succès de l'intégration de pairs-aidants au sein du réseau. Beaucoup de sensibilisation reste toutefois à faire. La plupart des milieux disent vouloir poursuivre les discussions. Tous semblent avoir apprécié la démarche collective initiée.

Au cours des mois suivants, le processus de consultation et d'échanges s'est poursuivi de façon plus ciblée, soit auprès des milieux d'embauche potentiels intéressés à s'engager dans un premier projet pilote d'expérimentation. Deux rencontres par milieu potentiel sont effectuées, la première s'adressant aux gestionnaires du milieu, la seconde auprès des praticiens devant accueillir le pair-aidant au sein de leur équipe de travail. Suivant ces deux rencontres spécifiques aux milieux potentiels, plusieurs ont manifesté leur intérêt et leur désir de s'engager dans le projet pilote provincial. Le 3 octobre 2007, une première journée de mobilisation réunissant une douzaine de milieux potentiels a eu lieu afin de finaliser leur engagement et de débiter leur mise en réseau. En avril 2008, une première cohorte de spécialistes pairs-aidants sera formée.

Par ailleurs, l'Institut universitaire Douglas avec la collaboration du MSSS ont mis sur pied le Comité de soutien au suivi dans la communauté. Ce comité a pour mandat de coordonner, former, soutenir et développer différents projets en lien avec le développement du soutien intensif, du soutien d'intensité variable et du soutien communautaire, incluant les pratiques d'embauche et d'intégration de spécialistes pairs-aidants. Il offrira un soutien et un accompagnement aux différents projets répondant aux besoins de soutien des équipes de suivi dans la communauté et ce, afin d'en assurer le développement et la consolidation et soutenir l'intégration de pairs-aidants au cœur de leurs pratiques. Le programme Pairs-Aidants Réseau devient donc un partenaire incontournable dans le développement de pratiques novatrices s'adressant à ces équipes.

En terminant, la réussite d'une telle démarche d'intégration de pairs-aidants repose donc, entre autres, sur notre propre capacité à reconnaître cette expertise nouvelle basée sur l'expérience de la maladie et de l'utilisation des services de santé mentale. Croire au potentiel de rétablissement des personnes utilisatrices de services et à leur capacité à développer des compétences, c'est aussi s'ouvrir à de nouvelles possibilités. Des personnes utilisatrices comme collègues de travail : voilà un exemple d'une réelle inclusion s'inscrivant comme la résultante d'un système véritablement axé sur le rétablissement. Il est maintenant à nous d'assurer collectivement le succès de cette innovation.

« Aller au bout de la logique dans une perspective de rétablissement signifie prévoir l'intégration, à tous les niveaux de la prestation des services en santé mentale, d'usagers pourvoyeurs de services. »



Roy Muise, Spécialiste pair-aidant  
Self-Help Connection, Nouvelle-Écosse